



**ACADÉMIE  
DE GRENOBLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Rectorat de Grenoble  
Division des Examens et concours (D.E.C.)**

Affaire suivie par :  
Leticia HERMIDA ALONSO  
Tél : 04 76 74 74 20  
Mél : leticia.hermida-alonso@ac-grenoble.fr

Grenoble, le 20 mars 2023

Rectorat de Grenoble  
7, place Bir-Hakeim CS 81065  
38021 Grenoble Cedex 1

<p><b>NOTE ACADEMIQUE RELATIVE A L'ORGANISATION DU BTS CONCEPTION DES PROCESSUS DE REALISATION DE PRODUITS OPTION A ET OPTION B POUR LES CANDIDATS INDIVIDUELS, SALARIES ET AUX CANDIDATS INSCRITS SOUS LE STATUT DE LA FORMATION CONTINUE -SESSION 2023-</b></p>
---

J'ai l'honneur de vous adresser les instructions relatives à l'organisation de la session 2023 du brevet de technicien supérieur « Conception de Processus de Réalisation de Produits ».

### **I – CALENDRIER DES EPREUVES – CENTRES D'EXAMENS :**

Le calendrier des épreuves écrites figure en **annexe I** de la présente note.

Vous trouverez ci-dessous les centres d'examens auxquels vous êtes rattaché(e)s pour les épreuves écrites :

<b>CENTRES D'EXAMENS de RATTACHEMENT</b>	<b>CANDIDATS CONCERNES</b>
Lycée Camille Claudel Route de Roanne 71160 DIGOIN ☎ : 03 85 53 61 00	<ul style="list-style-type: none"><li>• 1 CANDIDAT INDIVIDUEL 71</li></ul>
Lycée Edouard Belin 18, Rue Edouard Belin 70000 VESOUL ☎ : 03 84 75 53 23	<ul style="list-style-type: none"><li>• 5 CANDIDATS INDIVIDUELS 70</li></ul>

Vous trouverez en **annexe II** le calendrier des épreuves orales et pratiques.

### **II - LIVRETS SCOLAIRES :**

Si vous possédez un livret scolaire, vous devez le remettre au chef de centre d'examen dans lequel vous passerez les épreuves écrites.

### III – CONVOCATIONS :

Une convocation sera disponible sur votre espace CYCLADES.

Vous prendrez connaissance des dates des épreuves en **annexe I** de la présente note.

Les centres d'examens ainsi que les informations concernant l'épreuve orale d'anglais seront précisés sur les convocations.

### IV - INSTRUCTIONS RELATIVES A CERTAINES EPREUVES – CONFORMITE DES DOSSIERS :

#### A – Epreuve de langues vivantes étrangères - anglais :

Les épreuves orales de langues vivantes étrangères auront lieu **les mercredi 3, jeudi 4 ou vendredi 5 mai 2023.**

Cette épreuve orale a pour but d'évaluer au niveau B2, scindée en 2 parties :

- **Compréhension de l'oral : 30 mn sans préparation** pour 3 écoutes espacées de 2 mn d'un document audio ou vidéo dont le candidat rendra compte en français, par écrit.
- **Expression orale en continu et en interaction : 15 mn assorties d'un temps de préparation de 30 mn.**  
Cette partie d'épreuve prend appui sur 2 ou 3 documents textuels et iconographiques illustrant un thème adapté pour des sections industrielles. Le candidat enchainera par une brève présentation personnelle (1 à 2 mn) et une présentation structurée des documents (3 à 4 mn).

**Cette épreuve prend appui sur trois documents en langue anglaise, d'une page chacun, qui illustrent le thème du stage ou de l'activité professionnelle et qui sont annexés au rapport : un document technique et deux extraits de la presse écrite ou de sites d'information scientifique ou généraliste.**

**Le premier est en lien direct avec le contenu technique ou scientifique du stage (ou de l'activité professionnelle), les deux autres fournissent une perspective complémentaire sur le sujet.**

**Il peut s'agir d'articles de vulgarisation technologique ou scientifique, de commentaires ou témoignages sur le champ d'activité, ou de tout autre texte qui induise une réflexion sur le domaine professionnel concerné, à partir d'une source ou d'un contexte anglophone.**

**Les documents iconographiques ne représentent au plus qu'un tiers de la page.**

Le candidat fera une présentation structurée des trois documents : il mettra en évidence le thème et les points de vue qu'ils illustrent, en soulignant les aspects importants et les détails pertinents du dossier (cf. descripteurs du niveau B2 du CECRL pour la production orale en continu).

#### B – Épreuves E5, E61, E62 et EF2:

Pour les modalités d'organisation de ces épreuves, se reporter à **l'annexe III.**

#### C – Conformité des dossiers :

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 juillet 2008, la constatation de non- conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention « Non valide » à l'épreuve correspondante. Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

Dans le cas où, le jour de l'interrogation, le jury a un doute sur la conformité du dossier, il interroge néanmoins le candidat. L'attribution de la note est réservée dans l'attente d'une nouvelle vérification mise en œuvre selon des modalités définies par les autorités académiques. Si, après vérification, le dossier est déclaré non-conforme, la mention « Non valide » est portée à l'épreuve.

La non-conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :

- Absence de dépôt du dossier ;
- Dépôt du dossier au-delà de la date fixée par l'autorité organisatrice ;
- Durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen ;
- Documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.

**IMPORTANT** : Les candidats ayant bénéficié d'un aménagement de formation, d'une réduction ou d'une dispense de stage devront OBLIGATOIREMENT fournir, au moment du dépôt de leurs dossiers, une copie du courrier de notification qui leur a été délivré.

#### **V - JURY DE DÉLIBÉRATIONS - RELEVÉS DE NOTES - DIPLÔMES - CHANGEMENTS D'ADRESSE :**

Les délibérations du jury se dérouleront :

au rectorat de Grenoble, en visioconférence,

le jeudi 29 juin 2023 à 14h30

Présidence : Jean Canaguier IA-IPR STI

#### **VI - LIVRETS SCOLAIRES - RELEVÉS DE NOTES - DIPLÔMES**

**Les livrets scolaires après les délibérations** : seront expédiés directement par le rectorat.

**Les relevés de notes** seront disponibles sur votre compte CYCLADES dans les jours qui suivront les délibérations.

**Les diplômes** seront adressés par courrier à chaque lauréat dans la première quinzaine du mois d'octobre 2023.

**IMPORTANT** : il relève de votre responsabilité de me communiquer, sous le présent timbre, tout changement d'adresse intervenu entre le moment de votre inscription et la date du jury des délibérations.

#### **VII - FRAUDE A L'EXAMEN**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, une nouvelle procédure disciplinaire s'applique aux candidats. Elle est régie par le **Décret n°2020-652 du 28 mai 2020** qui modifie le code de l'éducation en conséquence.

#### **VIII - DOSSIERS- MEMOIRE**

Les dossiers-mémoire sont conservés dans les centres d'examen jusqu'à la fin de la session suivante.

## ANNEXE I

### CALENDRIER DES EPREUVES SESSION 2023

#### BTS CONCEPTION DES PROCESSUS DE REALISATION DE PRODUITS

CALENDRIER DES EPREUVES ECRITES		
DATES	HORAIRES	ÉPREUVES
LUNDI 15 MAI 2023	14h – 16h*	E31- MATHÉMATIQUES (1)
MARDI 16 MAI 2023	14H – 18H*	E1- CULTURE GÉNÉRALE ET EXPRESSION (1)
MARDI 23 MAI 2023	10H30 – 16H30*	E4- CONCEPTION PRÉLIMINAIRE (1)

\* 2 heures de mise en loge

(1) Epreuve commune aux deux options, production unitaire et production sérielle

## ANNEXE II

CALENDRIER DES EPREUVES ORALES ET PRATIQUES PONCTUELLES			
DATES	ÉPREUVES	LIEUX	NOMBRE DE CANDIDATS
DU MERCREDI 3 AU VENDREDI 5 MAI 2023	E2 – LANGUE VIVANTE ETRANGERE ANGLAIS	Le jour et l'ordre de passage seront précisés sur votre convocation.	
LE VENDREDI 12 MAI 2023 14H-16H	E32 - PHYSIQUE-CHIMIE	Lycée Algoud : 1 cdt de Dijon  Lycée Belin – Vesoul : 5 cdts de Besançon	6
DU LUNDI 19 AU VENDREDI 23 JUIN 2023	E5 - PROJET INDUSTRIEL DE CONCEPTION ET D'INITIALISATION DE PROCESSUS (* )	Lycée Belin – Vesoul	5
LE LUNDI 22 MAI 2023 13H-17H	E61 - PROJET COLLABORATIF D'OPTIMISATION D'UN PRODUIT ET D'UN PROCESSUS	Lycée Belin – Vesoul	5
LE MERCREDI 24 MAI 2023 A PARTIR DE 13H	E62 - GESTION ET SUIVI DE REALISATION EN ENTREPRISE + EF2 – ENGAGEMENT ETUDIANT (**)	Lycée Belin – Vesoul	5

(\* ) **Remise des sujets** : un sujet vous sera remis le **mardi 11 avril 2023**.

Vous veillerez à contacter le Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques (DDFPT) du lycée du Mont-Blanc – Passy – ([jean-maurice.perret@ac-grenoble.fr](mailto:jean-maurice.perret@ac-grenoble.fr)) afin qu'il vous précise les modalités pour récupérer votre sujet.

**Dépôt des dossiers** : vous devrez remettre votre dossier au plus tard le **lundi 5 juin 2023** sous forme numérique au DDFPT du lycée du Mont-Blanc - Passy – par mail à l'adresse suivante : [jean-maurice.perret@ac-grenoble.fr](mailto:jean-maurice.perret@ac-grenoble.fr)

**Il vous enverra un accusé de réception au plus tard le lundi 5 juin 2023.**

(\*\*) **Dépôt des dossiers** : vous devrez remettre votre dossier au plus tard le **mardi 25 avril 2023** sous forme numérique au DDFPT du lycée du Mont-Blanc – Passy – par mail à l'adresse suivante : [jean-maurice.perret@ac-grenoble.fr](mailto:jean-maurice.perret@ac-grenoble.fr)

**Il vous enverra un accusé de réception au plus tard le mardi 25 avril 2023.**



ACADÉMIE  
DE GRENOBLE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Rectorat de Grenoble  
Division des Examens et concours (D.E.C.)

ANNEXE III : MODALITES D'ORGANISATION DES EPREUVES ORALES ET PRATIQUES

Epreuves	Support de l'épreuve	Etablissements non habilités / Candidats non scolaires
<b>E5 – Projet industriel de conception et d'initialisation de processus</b>	Un dossier numérique de présentation.	<ul style="list-style-type: none"><li>- Le <b>dossier-sujet</b> vous sera remis le <b>mardi 11 avril 2023</b> par le DDFPT du lycée du Mont-Blanc à Passy</li><li>- Le dossier du candidat devra être remis au plus tard le <b>lundi 5 juin 2023</b> sous forme numérique au DDFPT du lycée du Mont-Blanc – Passy – par mail à l'adresse suivante : <a href="mailto:jean-maurice.perret@ac-grenoble.fr">jean-maurice.perret@ac-grenoble.fr</a>. <b>Il vous enverra un accusé de réception au plus tard le lundi 5 juin 2023.</b></li></ul>
<b>E6-1 – Projet collaboratif d'optimisation d'un produit et d'un processus</b>	Un dossier numérique de projet collaboratif.	<p>Epreuve pratique évaluée sous forme ponctuelle : Au lycée Belin – Vesoul Le <b>lundi 22 mai 2023</b></p> <p>Le dossier fourni au candidat comporte des fichiers informatiques. Le candidat peut prendre connaissance du matériel informatique disponible dans l'établissement.</p>
<b>E6-2 – Gestion et suivi de réalisation en entreprise</b>	Un rapport numérique d'une trentaine de pages, en dehors des annexes, visé par l'entreprise.	Le dossier du candidat devra être remis au plus tard le <b>mardi 25 avril 2023</b> sous forme numérique au DDFPT du lycée du Mont-Blanc – Passy – par mail à l'adresse suivante : <a href="mailto:jean-maurice.perret@ac-grenoble.fr">jean-maurice.perret@ac-grenoble.fr</a> . <b>Il vous enverra un accusé de réception au plus tard le mardi 25 avril 2023.</b>